

Un tiers de pro deo en moins : la réforme trop stricte dénoncée

JUSTICE Vingt-cinq associations exigent une « réforme de la réforme »

- ▶ L'accès à la Justice handicapée par la réforme du pro deo ?
- ▶ Des contrôles excessifs dénoncés.
- ▶ Le « ticket modérateur » en cause.

Un an après l'entrée en vigueur des nouvelles normes régissant l'accès à l'aide juridique (le pro deo), la « Plateforme justice pour tous » (25 associations dont la Ligue des familles, le CAL, le Cire, les Réseaux wallon et bruxellois de lutte contre la pauvreté, etc.) souhaite que soit menée une « réforme de la réforme » afin de rétablir un accès effectif à la Justice aux justiciables les plus fragilisés. La Plateforme constate, sur foi de chiffres compilés par le « Syndicat des avocats pour la démocratie » (SAD), qu'en un an, le nombre de dossiers de l'aide juridique a baissé de près de 30 %, passant de 90.000 à un peu plus de 61.000.

« Pas de surconsommation »

Cette chute spectaculaire, qui n'a pas fait l'objet d'une étude qualitative permettant d'identifier les raisons, s'expliquerait par la complexification de l'accès au pro deo, soumis depuis un an au paiement d'un « ticket modérateur » (20 euros + 30 euros à chaque procédure introduite), à un renforcement des normes d'admission à l'aide juridique de seconde ligne (la disposition d'un avocat), à un accroissement de la charge administrative imposée aux avocats, de moins en moins nombreux à prêter dans le système du pro deo.

« La réforme s'était fondée sur une volonté de lutter contre une prétendue "surconsommation" de l'aide juridique par des justiciables et des avocats peu scrupuleux », a dit Achilvie Doceth-Yemalayan, porte-parole de « Justice pour tous ». Cette surconsommation n'a pas été démontrée. »

Les associations dénoncent le mode de contrôle des conditions d'accès à l'aide juridique. Aupa-



Dans le passé, des avocats avaient déjà protesté contre le manque de moyens affectés à l'aide juridique.

© BELGA.

ravant, seul un seuil de revenus était pris en considération.

Désormais, l'ensemble des moyens de subsistance peut être pris en compte. Il en va ainsi du pensionné à faible revenu mais disposant, par exemple, de revenus locatifs. « C'est maintenant au justiciable à démontrer l'insuffisance de ses revenus, sans que la loi précise les documents à présenter », dit la porte-parole.

Désignations tardives

Certains bureaux d'aide juridique (BAJ) exigeraient parfois la preuve d'un « fait négatif » (comme l'absence du bénéfice d'indemnités de chômage) ou inexistante (un avertissement extrait de rôle non encore envoyé par le fisc) ou encore « inattendu », comme des extraits de

compte couvrant plusieurs mois.

Pour « Justice pour tous », ces tracasseries administratives imposées à des démunis rendent « les délais de désignation d'un avocat pro deo incompatibles avec l'introduction des recours ». L'impossibilité d'obtenir un avocat dans ces délais rendrait vain le recours en Justice, décourageant ainsi le justiciable à faire valoir ses droits. Pour certains d'entre eux, l'engagement de 50 euros afin d'espérer engager une procédure couverte par le pro deo serait un obstacle financier insurmontable. Dans son cahier de revendications, la Plateforme demande la suppression de ces contributions forfaitaires.

Les associations dénoncent aussi le « flicage » que l'avocat est amené à exercer sur les reve-

nus de ses clients, ce qui met à mal la relation de confiance entre le client et son conseil. Les avocats ne sauront par ailleurs pas avant mai 2018 combien ils seront payés pour leurs prestations. La « Plateforme justice pour tous » demande aussi au ministre Geens de leur assurer une « rémunération digne, condition sine qua non à un service de qualité ».

La réforme fait également obligation à tous les justiciables non bénéficiaires de l'aide juridique de s'acquitter de 20 euros lors de l'enrôlement de leurs dossiers. Les associations dénoncent une « privatisation » de la Justice, l'ensemble de la communauté ne supportant pas le système de l'aide juridique. ■

MARC METDEPENNINGEN

TÉMOIGNAGES

Un « Livre noir »

La « Plateforme justice pour tous » présente ses revendications et sa lecture d'un an de réforme de l'aide juridique dans un « livre noir » titré *La réforme de l'aide juridique de 2^e ligne : un jeu d'échec*. Cet ouvrage présente les témoignages de justiciables précarisés confrontés aux difficultés d'accéder au pro deo réformé. Il témoigne aussi, au travers du témoignage d'un avocat, du parcours du combattant qu'est devenu le pro deo pour ce professionnel de la Justice.

Ce livre est téléchargeable sur le site de la Ligue des familles (lali-gue.be).